



Denis Chartrand
Président

Isabelle Girard
Directrice générale

439, av. University, bureau 800
Toronto (Ontario) M5G 1Y8
T : 647.499.4261
info@acepo.org
www.acepo.org

Mémoire

Consultation sur l'effectif des classes

Mai 2019

L'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO) fait parvenir au ministère de l'Éducation ses recommandations et commentaires à l'occasion de la consultation sur l'effectif de classes.

L'ACÉPO représente les quatre conseils scolaires publics de langue française de l'Ontario. Son mandat consiste à appuyer ses membres afin d'assurer le développement durable et la vitalité du système d'éducation publique de langue française de l'Ontario. Les 129 écoles publiques de l'Ontario sont inclusives et offrent une éducation de haute qualité. Avec une croissance impressionnante de 73 % depuis sa création, il y a plus de 20 ans par un gouvernement conservateur, le système d'éducation publique de langue française connaît de loin la plus forte croissance du nombre d'inscriptions de la province. Notre système répond parfaitement aux besoins d'une population multiculturelle vivant dans une société moderne et démocratique, comme en font foi les résultats académiques enviables de nos élèves. En mathématiques, 81 % de nos élèves de 6^e année ont atteint ou dépassé la norme provinciale, comparé à 49 % pour la moyenne provinciale; nos taux de diplomation sont les plus élevés de la province (88%); notre volonté est de développer le plein potentiel de nos 33 500 élèves.

Le succès de l'éducation publique de langue française est d'autant plus remarquable que seuls quatre conseils scolaires couvrent l'ensemble du territoire ontarien (moyenne de 55 000 km² par conseil scolaire francophone vs 5 000 km² pour les conseils scolaires anglophones), ce qui fait de notre système d'éducation le système le plus efficace au niveau de l'utilisation des ressources de l'Ontario.

Dans un monde où la réussite économique est étroitement déterminée par l'accès à des services éducatifs de haut niveau, c'est d'abord et avant tout en misant sur les ressources de son capital humain que l'Ontario réussit à bien se positionner dans une économie mondialisée.

En tant que représentante des quatre conseils scolaires publics de langue française, l'ACÉPO remercie le ministère de l'Éducation pour cette consultation. Nous apprécions énormément le fait que le ministère veuille continuer la discussion et demande notre avis d'expert en éducation pour mener à bien sa modernisation du système de l'éducation de l'Ontario.

Une étroite collaboration entre les conseils scolaires publiques de langue français et le ministère de l'Éducation est primordiale pour assurer le développement harmonieux de l'éducation en Ontario sans oublier celui de la minorité linguistique.

1. Comment les modifications prévues contribueront-elles à l'atteinte des quatre objectifs clés.

RECOMMANDATIONS : L'ACÉPO recommande au gouvernement de l'Ontario de prendre en considération les spécificités du système d'éducation publique francophone, lorsqu'il prend des décisions en éducation, puis lorsqu'il les met en œuvre, afin que les élèves francophones aient accès à des programmes et des services en milieu scolaire équivalents à ceux offerts aux élèves anglophones.

Les décisions prises pour la majorité peuvent avoir des effets négatifs sur la minorité. Il s'agit de mieux comprendre le fonctionnement des écoles de langue française et ne pas oublier leur double vocation, soit l'enseignement, ainsi que l'apprentissage de la langue et la transmission de la culture francophone. Le but est d'éviter de mettre en danger la qualité de l'enseignement et la pérennité de nos écoles et de notre communauté francophone en Ontario.

Si le gouvernement ne prend pas en considération les spécificités du système d'éducation publique de langue française dans ses décisions touchant l'effectif des classes ni l'objectif 1 « rendement des élèves », ni l'objectif 2 « protection du personnel de première ligne, ni l'objectif 3 « Responsabilité financières », ni l'objectif 4 « prise de décisions fondées sur des données probantes » ne seront atteints.

Notre recommandation vient supporter l'objectif 4 qui veut que les décisions soient fondées sur des données probantes.

2. En gardant à l'esprit les quatre objectifs clés, souhaitez-vous formuler d'autres commentaires concernant les modifications prévues.

RECOMMANDATION : L'ACÉPO recommande au ministère de revoir sa décision d'augmenter l'effectif moyen maximal des classes de 9^e à la 12^e année de 22 élèves à 28 élèves. Cette augmentation risque de mettre en danger la pérennité de l'éducation publique de langue française, ce qui irait à l'encontre de l'article 23 « droits à l'instruction dans la langue de la minorité » de la Charte canadienne des droits et libertés.

RECOMMANDATION : L'ACÉPO recommande au ministère de considérer une augmentation minimale de l'effectif des classes pour tous les cycles, semblable à celle annoncée par le ministère de l'Éducation pour la 4^e à la 8^e année, afin d'évaluer si cette solution permettrait au gouvernement d'atteindre ses objectifs budgétaires, tout en maintenant un meilleur équilibre au niveau de la qualité de l'éducation de la maternelle à la 12^e année.

La hausse du nombre d'élèves par classe, annoncée par le ministère de l'Éducation, met à risque la qualité de l'éducation offerte dans les écoles francophones. Elle menace leurs accomplissements et tout particulièrement leur réussite exemplaire en mathématiques, à laquelle aspire les trois autres systèmes.

Si le nombre d'enseignants au secondaire diminue, c'est la pérennité des écoles francophones qui est en danger. En effet, les quatre conseils scolaires publics de langue française sont composés de petites et moyennes écoles, éparpillées sur un vaste territoire; ils n'ont donc pas la

possibilité de faire d'économie d'échelle et d'augmenter le nombre d'élèves par classe dans une grande école pour permettre aux plus petites écoles de maintenir une offre de cours diversifiée.

Selon nos estimations, les changements des effectifs de classe proposés par le ministère de l'Éducation entraîneront la perte de 20 % des postes d'enseignants au secondaire. Cette importante diminution du nombre d'enseignants va inévitablement réduire de façon importante les choix d'options de cours, ce qui va augmenter la migration de nos élèves vers le système d'éducation anglophone. Cette migration est déjà un élément avec lequel nous devons conjuguer en raison entre autres d'une offre très limitée de programmes en français au post-secondaire. Finalement, il en résultera une hausse de l'assimilation des jeunes francophones et de nombreuses fermetures d'école de langue française à travers la province.

Les répercussions de la hausse de l'effectif des classes au secondaire pour les écoles publiques de langue française vont totalement à l'encontre des objectifs fixés par le ministère. Si les élèves francophones, faute d'options de cours, quittent les écoles francophones pour les écoles anglophones, leurs résultats scolaires en pâtiront (objectif 1) et nos écoles se videront de leurs élèves, ainsi que de leurs enseignants (objectif 2).

Avec la mise en danger de la pérennité de l'éducation de langue française, ce sont les droits des Francophones de l'Ontario et l'article 23 « droits à l'instruction dans la langue de la minorité » de la Charte canadienne des droits et libertés qui ne seront pas respectés.

RECOMMANDATION : L'ACÉPO recommande, pour assurer la survie des nouvelles écoles et des petites écoles, que l'effectif moyen maximal des classes de la 9^e à la 12^e année soit établi selon la grandeur de l'école (par exemple, 100<, effectif de 22, entre 100 et 300, effectif de 24, etc.)

Le système d'éducation publique de langue française est en pleine expansion, seulement en 2019, nous procéderons à l'ouverture d'au moins huit nouvelles écoles. Chaque ouverture d'école constitue en soi un exploit et offre aux familles francophones un monde de possibilité. Cependant, il faut plusieurs années pour permettre à une école de s'établir et d'augmenter son effectif. Il faudra s'assurer d'offrir à ces écoles les moyens nécessaires à leur développement.

3. La nouvelle vision de l'apprentissage électronique vise à fournir plus d'option de programmes aux élèves. Quels sont vos commentaires ou conseils à ce sujet?

RECOMMANDATION : L'ACÉPO recommande que les conseils scolaires francophones continuent à gérer leur consortium d'apprentissage électronique et que la pratique de cours en ligne ne soit pas rendue obligatoire, mais plutôt facilitée.

De nombreux élèves, en particulier les plus vulnérables, ont besoin d'un enseignement direct et d'un soutien individualisé de la part de leurs enseignants. Leur style d'apprentissage ainsi que leur niveau d'autodiscipline et d'indépendance ne correspondent pas à l'environnement de l'apprentissage en ligne. L'ACÉPO craint que l'exigence de suivre quatre crédits d'apprentissage électronique aura une incidence négative sur les taux d'obtention de diplôme provinciaux.

De nombreuses régions de la province, en particulier dans les régions rurales et éloignées, n'ont pas accès à un internet stable et à haute vitesse. Même si la large bande est étendue aux

écoles secondaires et aux carrefours communautaires, comme les bibliothèques, de nombreux élèves vivent encore trop loin de leur école ou de leur carrefour communautaire pour pouvoir accéder à leurs services le soir et la fin de semaine. Cette situation est inéquitable, et aura également une incidence sur les possibilités offertes aux étudiants et sur les taux d'obtention de diplômes provinciaux.

Les conseils scolaires de langue française gèrent déjà un consortium d'apprentissage électronique depuis plusieurs années. Grâce à ce consortium les conseils scolaires publics et catholiques de langue française peuvent offrir plus des cours qui ne sont pas offerts au niveau de l'école. Il est donc primordial que les francophones gardent la gestion par et pour les francophones selon l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

L'ACÉPO vous offre son entière collaboration pour ensemble trouver des solutions qui permettront au gouvernement d'atteindre ses objectifs budgétaires, sans mettre à risque la qualité de l'éducation offerte à nos enfants.